



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 25242

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les nominations de titulaires universitaires en médecine générale. Plus de 18 mois après la création d'une option médecine générale au sein de la sous-section 53-01 du conseil national des universités, il semble qu'il n'y ait toujours pas de titularisations engagées. Selon l'union régionale des médecins libéraux de Bourgogne, les premières nominations seraient repoussées en 2009, alors même que le besoin est urgent compte tenu des problèmes de démographie médicale et d'attractivité de la médecine générale. L'enseignement et les responsabilités universitaires sont aujourd'hui assurés par dévouement par 130 enseignants non titulaires, à mi-temps avec une rémunération inférieure de 40 % à la rémunération des titulaires, pour un travail équivalent et pour plus de 6 000 internes. Pour 2008, seulement 3 postes équivalent temps sont envisagés. On sait que l'un des critères de choix d'une spécialité médicale, outre la zone géographique, les équipements, le statut, les risques juridiques, les conditions de travail ou la rémunération, est la participation à la formation des étudiants et au statut universitaire. Des mesures ont été votées par le Parlement ces trois dernières années pour réduire les disparités géographiques et mieux équilibrer les spécialités : relèvement du *numerus clausus*, majoration des actes, meilleure reconnaissance de la spécialité de médecine générale, soutien au regroupement en maisons médicales pluridisciplinaires. La création rapide et en nombre suffisant de postes de titulaires universitaires en médecine générale est une mesure nécessaire si nous voulons soutenir les généralistes sur lesquels repose l'accès aux premiers soins. Aussi, il lui demande les mesures qui seront finalement prises et dans quel délai.

Texte de la réponse

La mise en place rapide de la filière universitaire de médecine générale est une volonté de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Par ailleurs, elle est l'une des conclusions importantes des états généraux de l'organisation de la santé, intervenus au début de l'année 2008. La ministre en charge de la santé travaille concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Un décret statutaire publié en juillet 2008 prévoit une commission d'intégration permettant de titulariser les actuels enseignants associés de médecine générale. Les premières titularisations interviendront lors de la prochaine révision des effectifs, en septembre 2009. Les textes portant sur la définition des modalités d'exercice de la part soins des personnes rattachées à cette filière sont en cours de rédaction. Enfin, à la rentrée 2007-2008, 20 postes de chefs de cliniques associés de médecine générale ont été créés. Pour l'année universitaire 2008-2009, 20 postes supplémentaires ont été ouverts, afin que chaque CHU soit doté au moins d'un chef de clinique dès cette année. Enfin, les efforts continueront à se porter sur la généralisation du stage de deuxième cycle de médecine générale, avec une définition précise de sa durée, son indemnisation et ses objectifs, le but étant de permettre le plus rapidement possible à chaque étudiant de deuxième cycle de réaliser ce stage.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25242

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5033

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 561